



MDT ligne 3 Mise en place

07.03.2017



La CGT a été reçue par la direction de la ligne 03 dans le cadre du protocole MDT nuit dont nous sommes signataires.

Etre signataire impose une responsabilité envers les agents, envers TOUS les agents.

A la CGT nous ne rentrons pas dans les petits arrangements entre « amis ».

Chaque agent, chaque salarié doit avoir connaissance de ce qui est mis en place.

Etre informé est une nécessité.

Lorsque la CGT œuvre, c'est pour et dans l'intérêt de tous :

« Sans passe-droit, sans magouille » !

Combien d'équipes MDT prévues ?

3 équipes de 5 agents repos décalés (HH1, HH2, HH3) ont déjà été mises en place (depuis expérimentation 2013) sur phase de 42 jours (voire 84 selon demandes particulières).

Quelle répartition CSA (AMO/Magister/AAM) ?

La répartition s'est faite naturellement par appel à volontariat à chaque phase.

La Direction a mis en place une nouvelle organisation après présentation de l'expérimentation. Le CHSCT a donné un avis. La CGT a insisté pour que la Direction s'engage à communiquer en point d'étape (nouvelle audience) avec notre OS.

Appel à candidature par note « appel à volontariat » et dans Urban. La seule condition étant d'être « assermenté ».

La CGT a rappelé qu'il faut faciliter aux Agents Station l'accès aux équipes MDT et faire tourner les équipes.

Les refus doivent être motivés par écrit auprès des agents volontaires non retenus.

Grâce à la CGT, les agents de nuit peuvent désormais avoir une activité variée !



Avec la CGT, je suis informé !

cgtmetrorer@gmail.com